

CIBLES : les particuliers en 2009

Type de véhicule	Aide	Commentaire	Gestion
GNV			
TICGN : Carburant détaxé - TICGN : 0 € / m ³ Carte grise : exonération partielle ou totale suivant les Régions			
Voiture particulière Plafond d'émissions de CO ₂ : - 2009 : 140 gCO ₂ /km - 2010 et 2011 : 135 gCO ₂ /km - 2012 : 130 gCO ₂ /km	Bonus* : 2 000 € / véhicule Prime à la casse : 1000 € si achat VP de moins de 160 gCO ₂ /km et destruction d'un véhicule de plus de 10 ans (valable du 04/12/2008 au 31/12/2009)	Décret n°2007-1824 du 25/12/2007 Décret n°2007-1873 du 26/12/2007 Décret n°2009-66 du 19/01/2009	CNASEA http://www.cnasea.fr/accueil/bonuseco.html
GPL			
TIPP : Carburant détaxé - TIPP : 0,0599 € / l Carte grise : exonération partielle ou totale suivant les Régions			
Voiture particulière Plafond d'émissions de CO ₂ : - 2009 : 140 gCO ₂ /km - 2010 et 2011 : 135 gCO ₂ /km - 2012 : 130 gCO ₂ /km	Bonus* : 2 000 € / véhicule Prime à la casse : 1000 € si achat VP de moins de 160 gCO ₂ /km et destruction d'un véhicule de plus de 10 ans (valable du 04/12/2008 au 31/12/2009)	Décret n°2007-1824 du 25/12/2007 Décret n°2007-1873 du 26/12/2007 Décret n°2009-66 du 19/01/2009	CNASEA http://www.cnasea.fr/accueil/bonuseco.html
VP essence de moins de 3 ans transformé au GPL par un professionnel agréé Plafond d'émissions de CO ₂ en mode essence : - 2009 : 160 gCO ₂ /km - 2010 et 2011 : 155 gCO ₂ /km - 2012 : 150 gCO ₂ /km	Bonus : 2 000 € / véhicule		

CIBLES : les particuliers en 2009

Type de véhicule	Aide	Commentaire	Gestion
ESSENCE et DIESEL			
Voiture particulière Limites CO ₂ en 2009 : - 60 à 100 gCO ₂ /km - 101 à 120 gCO ₂ /km - 121 à 130 gCO ₂ /km	Bonus*: - 1 000 € / véhicule - 700 € / véhicule - 200 € / véhicule Prime à la casse : 1000 € si achat VP de moins de 160 gCO ₂ /km et destruction d'un véhicule de plus de 10 ans (valable du 04/12/2008 au 31/12/2009)	Décret n°2007-1824 du 25/12/2007 Décret n°2007-1873 du 26/12/2007 Décret n°2009-66 du 19/01/2009	CNASEA http://www.cnasea.fr/accueil/bonuseco.html
Voiture particulière Limites CO ₂ en 2010 et 2011 : - 55 à 95 gCO ₂ /km - 96 à 115 gCO ₂ /km - 116 à 125 gCO ₂ /km	Bonus*: - 1 000 € / véhicule - 700 € / véhicule - 200 € / véhicule	Décret n°2007-1824 du 25/12/2007 Décret n°2007-1873 du 26/12/2007	
Voiture particulière Limites émissions de CO ₂ en 2012 : - 50 à 90 gCO ₂ /km - 91 à 110 gCO ₂ /km - 111 à 120 gCO ₂ /km	Bonus*: - 1 000 € / véhicule - 700 € / véhicule - 200 € / véhicule		
E85 (Mélange 85% éthanol - 15% essence sans plomb)			
TIPP : Carburant détaxé - TIPP : 0,02833 € / l Carte grise : exonération partielle ou totale suivant les Régions réduction de 50% de la taxe additionnelle sur la carte grise donc 1 au lieu de 2 € par g de CO ₂ > à 200 et ≤ à 250 gCO ₂ /km et 2 au lieu de 4 € par g de CO ₂ > 250 gCO ₂ /km			
Voiture particulière	Bonus/malus : idem essence avec une exonération du malus pour les VP ≤ 250 gCO ₂ /km Prime à la casse : 1000 € si achat VP de moins de 160 gCO ₂ /km et destruction d'un véhicule de plus de 10 ans (valable du 04/12/2008 au 31/12/2009)	Décret n°2007-1824 du 25/12/2007 Décret n°2007-1873 du 26/12/2007 Décret n°2009-66 du 19/01/2009	CNASEA http://www.cnasea.fr/accueil/bonuseco.html

CIBLES : les particuliers en 2009

Type de véhicule	Aide	Commentaire	Gestion
HYBRIDE			
Carte grise : exonération partielle ou totale suivant les Régions			
Voiture particulière Plafond d'émissions de CO ₂ : - 2009 : 140 gCO ₂ /km - 2010 et 2011 : 135 gCO ₂ /km - 2012 : 130 gCO ₂ /km	Bonus* : 2 000 € / véhicule Prime à la casse : 1000 € si achat VP de moins de 160 gCO ₂ /km et destruction d'un véhicule de plus de 10 ans (valable du 04/12/2008 au 31/12/2009)	Décret n°2007-1824 du 25/12/2007 Décret n°2007-1873 du 26/12/2007 Décret n°2009-66 du 19/01/2009	CNASEA http://www.cnasea.fr/accueil/bonuseco.html
ELECTRIQUE			
Carte grise : exonération partielle ou totale suivant les Régions			
Voiture particulière et Véhicule Utilitaire Léger (avec permis de conduire B)	Bonus : 20% du coût (5 000 € maxi) Prime à la casse : 1000 € si achat VP de moins de 160 gCO ₂ /km et destruction d'un véhicule de plus de 10 ans (valable du 04/12/2008 au 31/12/2009)	Décret n°2007-1824 du 25/12/2007 Décret n°2007-1873 du 26/12/2007 Décret n°2009-66 du 19/01/2009	CNASEA http://www.cnasea.fr/accueil/bonuseco.html
Véh. spécifiques 3 ou 4 roues	30% maxi des coûts éligibles : - charge utile ≤ 500 kg : 2000 € maxi - charge utile > 500 kg : 3000 € maxi	Applicable jusqu'au 31/12/2014 Véhicules validés par l'ADEME	ADEME

* **Malus pour les voitures particulières** en fonction de leurs émissions de CO₂ par g/km (amendement n°278 de la loi de finances rectificative pour 2007 - article additionnel - 05/12/2007) :

- 2009 : 200 € (161 à 165) ; 750 € (166 à 200) ; 1 600 € (201 à 250) ; 2 600 € (> 250)
- 2010 et 2011 : 200 € (156 à 160) ; 750 € (161 à 195) ; 1 600 € (196 à 245) ; 2 600 € (> 245)
- 2012 : 200 € (151 à 155) ; 750 € (156 à 190) ; 1 600 € (191 à 240) ; 2 600 € (> 240)

Malus annuel de 160 € à partir du 01/01/2010 pour les VP > 250 gCO₂/km achetées après le 01/10/2009

Familles nombreuses : abattement de 20 gCO₂/km par enfant à charge à compter du 3ème (1 seul véhicule par foyer, uniquement classes E et F)

Handicap : à partir du 01/07/2009, pas de malus pour VP spécifique mention handicap ou VP acquis par un titulaire de carte d'invalidité ou par une personne en charge d'un titulaire de cette carte